

Fiche analytique	NF EN 1495
réalisée en 10/2000 – diffusée le 15/05/01	publiée en 12/1997 JOCE C 78 en 21/03/1998
Plates-formes de travail se déplaçant le long de mâts	
<i>Mast climbing work platforms</i>	<i>Mastgeführte Kletterbühnen</i>

Domaine d'application

Cette norme traite de plates-formes se déplaçant le long d'un ou plusieurs mâts verticaux ou sensiblement verticaux.

La plate-forme est en général modulaire (longueur variable), les mâts sont constitués de tronçons empilables équipés d'éléments de crémaillères ; le mouvement de la plate-forme est réalisé par pignon(s) motorisé(s) engrenant sur la crémaillère.

La vitesse du mouvement de levage est limitée à 0,20 m/s.

Au delà d'une certaine hauteur (appelée "hauteur d'autonomie"), les mâts doivent être ancrés à la paroi le long de laquelle se déplace la plate-forme.

Sont exclus de cette norme les ascenseurs de chantier et les monte matériaux conçus pour desservir des niveaux définis (selon prEN 12158-1 et 2 et prEN 12159)

Points importants identifiés par le préventeur

Ces matériels constituent, pour certains travaux, une solution alternative aux échafaudages de pied. Leur capacité de charge est supérieure à celle d'un échafaudage volant et sont donc adaptés à des travaux de second œuvre ou de rénovation lourde de façades.

La plate-forme est modulaire : le point sensible de ces matériels est le respect des configurations définies par le constructeur (longueur totale de la plate-forme, porte à faux maxi, etc.).

Le système de motorisation (pignon-crémaillère) et les diverses configurations possibles rendent assez délicate la conception d'un limiteur de charge associé à un limiteur de moment ; la norme offre donc deux possibilités : soit la mise en place d'un dispositif détectant une surcharge, soit l'application de règles de calcul des structures afin qu'elles tolèrent d'éventuelles surcharges.

La norme prévoit toutes les fonctions de sécurité que l'on retrouve sur un élévateur de personnel : fin de course, hors course, nivelage automatique (cas des appareils multi mâts), fonction parachute en cas de défaillance de la chaîne cinématique et aussi un dispositif de sécurité évitant le désengrènement du système pignon crémaillère lors du montage des mâts (leur montage s'effectue depuis la plate-forme).

Votre avis nous intéresse

Pour réagir sur le contenu de cette fiche ou donner votre avis sur cette norme, merci de bien vouloir contacter C. Hubert à Eurogip, tél. : 01 40 56 30 40 - fax : 01 40 56 36 66 - E mail : eurogip@wanadoo.fr

Votre avis nous intéresse

Pour réagir sur le contenu de cette fiche ou donner votre avis sur cette norme, merci de bien vouloir contacter C. Hubert à Eurogip, tél. : 01 40 56 30 40 - fax : 01 40 56 36 66 - E mail : eurogip@wanadoo.fr